

## FONCIER

# Décision 2025-138 : Avenant n°1 au contrat de location de terrain signé le 20 mars 2015-Parcelle cadastrée section A n°2056 (commune d'Entrelacs)

1 DOCUMENT - Publié le 26 mai 2025

**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**DÉCISION**  
n° 2025-138  
Réception le 22 MAI 2025  
Publié à Soultz le 23 MAI 2025  
Mis en ligne le 22 MAI 2025

**PROCÉDURE PRINCIPALE**  
Avenant n°1 au contrat de location de terrain signé le 20 mars 2015  
Parcelle cadastrée section A n°2056 (commune d'Entrelacs)

Le Président de l'Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1211-10,
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Lac,
- Vu les décrets en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021, 22 juil-2021, 21 mars 2021 et 20 juillet 2021, portant dérogation au Président pour la signature des contrats de location,
- Vu le contrat de location signé entre Grand Lac et la société Majeurelle CLOVERIA ENTRELACS le 20 mars 2015,
- Vu le règlement de créance de la Société Majeurelle CLOVERIA ENTRELACS depuis le 11 mai 2024,

Constatant que dans le 11 mai 2024, il y a lieu de transférer le terrain de location contractuelle Grand Lac et la société Majeurelle CLOVERIA ENTRELACS à la SARL CLOVERIA ENTRELACS,

Conseil délivrant son avis le 11 mai 2024,

Le Président de l'Grand Lac a décidé de régulariser ce transfert par la signature d'un avenant.

**DISPOSITION :**

**ARTICLE 1 : TRANSFERT DU CONTRAT DE LOCATION À LA SARL CLOVERIA ENTRELACS**

Le transfert se fera à la SARL CLOVERIA ENTRELACS de manière à la finir toutes les tâches en cours. Le transfert sera effectué par la Société Majeurelle CLOVERIA ENTRELACS le 22 mai 2024.

**ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION**

Le contrat de location sera, le 22 mai 2024, soumis à la résiliation par toute résiliation.

**ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS**

À l'exception des modifications résultant de l'avenant, la convention reste inchangée et n'implique pas toute nouvelle disposition.

**ARTICLE 4 : NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- Ministre du Plan et de la Décentralisation



**DEC\_2025-138.PDF**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 297,3 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-2025-138-avenant-n1-au-contrat-de-location-de-terrain-signé-le-20-mars-2015-parcelle-cadastrée-section-a-n2056-commune-dentrelacs-40512?>



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.